

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.71 Eventuel Bien du patrimoine mondial de Parati, Brésil

CONSIDÉRANT l'importance universelle de l'ensemble naturel et historico-architectural de la municipalité de Parati, située dans l'Etat de Rio de Janeiro, au Brésil;

SACHANT que les autorités culturelles brésiliennes ont déjà inscrit cet ensemble au patrimoine national;

PRENANT ACTE du voeu des habitants de cette municipalité qui sont, en fin de compte, les gardiens de ce précieux patrimoine, de voir Parati reconnu comme bien du patrimoine mondial;

RAPPELANT que le Gouvernement brésilien et l'UNESCO ont déjà classé cette région ((Réserve de la biosphère),;

RECONNAISSANT que les membres sud-américains de l'UICN, réunis à Parati, Brésil, en 1992, se sont déclarés solidaires de ce voeu;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier **1994** à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

PRIE INSTAMMENT les autorités brésiliennes d'évaluer la ville historique de Parati selon les directives opérationnelles élaborées par le Comité du patrimoine mondial, dans le but de proposer sa désignation en tant que bien du patrimoine mondial pour ses valeurs naturelles et culturelles.